

X X

AFFAIRE N° 18 - Ratification de la police d'assurance couvrant les risques  
"ACCIDENTS" des véhicules automobiles de la Commune.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie d'Assurances " LA PRUDENCE AUTOMOBILE ", pour l'assurance de ses véhicules automobiles, du 1er Janvier 1963 au 31 Décembre 1963 inclus, savoir :

- Police N° 12/6867 - Divers véhicules, pour la somme de .....	700.521. F
- Avenant N° 1 à la police N° 12/6867 :	
- Bonne Berliet (Diesel) N° 30 EU 974	
- Bonne Diesel Berliet N° 30 EU 974	
- pour la somme de .....	76.832. F
- Avenant N° 2 à la Police N° 12/6867	
- Bonne tasseuse Citroën Diesel N° 83 GP 974	
- pour la somme de .....	61.326. F
- Avenant N° 3 à la police N° 12/6867	
- Bonne tasseuse Renault N° 51 GQ 974	
pour la somme de .....	37.492. F
- Avenant N° 4 à la police N° 12/6867	
- Bonne UNIC Diesel N° 60 GS 974	
pour la somme de .....	49.431. F

Adopté à l'unanimité.

X

X X